

# Registre aux délibérations du Conseil communal de HEFFINGEN

## Séance publique du 16 novembre 2022

Date de l'annonce publique de la séance: 10 novembre 2022

Date de la convocation des conseillers: 10 novembre 2022

Présents: SEILER Jérôme, bourgmestre  
WILGÉ Pit et FELTES Camille, échevins  
SCHILTZ Guy, KAUFFMANN Henri, RACH John, WETZ Suzanne, D'HARCOUR Christian, LEICK Tom, conseillers communaux

Absents: a) excusé: ./.

b) sans motif: ./.

**Objet 3 :** Fixation des tarifs à appliquer pour la vente de bois de chauffage.

**Le Conseil communal,**

Revu sa délibération du 26 septembre 2021, par laquelle le conseil communal avait fixé les tarifs à appliquer pour la vente de bois de chauffage comme suit :

- 130.-€ (hors TVA) par double-stère, la coupe du bois est effectuée par les services communaux ;
- 45.-€ (hors TVA) par m3, la coupe du bois est effectuée par l'acquéreur lui-même ;

Attendu que le collège échevinal propose de fixer dorénavant les tarifs comme suit :

- 180.-€ (hors TVA) par double-stère, la coupe du bois et le transport seront effectués par les services communaux ;
- 55.-€ (hors TVA) par m3, la coupe du bois est effectuée par l'acquéreur lui-même ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

**A l'unanimité:**

Fixe dorénavant les tarifs à appliquer pour la vente de bois de chauffage comme suit :

- 180.-€ (hors TVA) par double-stère, la coupe du bois et le transport seront effectués par les services communaux ;
- 55.-€ (hors TVA) par m3, la coupe du bois est effectuée par l'acquéreur lui-même ;

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

-----  
Pour extrait conforme :

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,